

RÉGLEMENTATION DES MEMBRES



INVESTMENT DEALERS
ASSOCIATION OF CANADA



ASSOCIATION CANADIENNE DES
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

Personne-ressource :

M. Al-Samadi : (416) 943-6902 – malsamadi@ida.ca

RM0334

Le 10 février 2005

À L'ATTENTION DE :
Personnes désignées responsables
Chefs des finances
Groupe des vérificateurs

Destinataire(s) à l'interne :

- ☐ Affaires juridiques et conformité
- ☐ Comptabilité réglementaire
- ☐ Crédit
- ☐ Détail
- ☐ Financement d'entreprise
- ☐ Formation
- ☒ Haute direction
- ☐ Inscription
- ☐ Institutions
- ☒ Opérations
- ☐ Pupitre de négociations
- ☐ Recherche
- ☒ Vérification interne

Assurance des institutions financières – Titres en cours de transport

Nous rappelons aux membres que le libellé standard de la police d'assurance des institutions financières ne couvre pas les titres négociables transportés par service de courrier, à moins que le transport ne soit effectué dans un véhicule blindé. Cette exclusion de couverture ne s'applique pas aux titres négociables transportés par les messagers des sociétés membres.

Nous avisons donc les membres que, lorsqu'ils organisent le transport de titres négociables par l'entremise d'un service de courrier, ce dernier devrait avoir pour directive d'utiliser un véhicule blindé pour éviter toute perte potentielle.

